



POUR UN PARLEMENT ACTEUR DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination SUD

Solidarité Urgence Développement



Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement - est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui 163 ONG dont une centaine *via* six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD anime des commissions de travail thématiques composées de ses membres et partenaires, mobilisées sur des enjeux majeurs de la solidarité internationale. Elle assure une double mission de renforcement organisationnel des ONG françaises de solidarité internationale et de représentation des défis et enjeux communs auxquels elles sont confrontées auprès des institutions publiques et privées en France, en Europe et dans le monde.

La commission Objectifs du développement durable (ODD) de Coordination SUD

Priorité stratégique de plaidoyer pour Coordination SUD, la mise en œuvre des objectifs de développement durable par la France est suivie par la commission ODD, espace d'échanges et d'analyse qui vise à :

- rendre visible et pérenniser la place de la société civile française dans la mesure et le contrôle de la prise en compte des ODD dans la politique de développement durable et de solidarité internationale de la France ;
- veiller à l'intégration des ODD et de l'impératif de cohérence des politiques qu'ils impliquent dans les stratégies, approches et politiques publiques françaises relatives à la solidarité internationale et au développement durable, qu'elles soient sectorielles ou transversales ;
- permettre aux membres et partenaires de Coordination SUD de partager des analyses et leur expertise sur les évolutions en cours en matière de suivi, de prise en compte et de mise en œuvre des ODD afin de proposer des recommandations et de traduire l'universalité des ODD dans les cadres stratégiques et dans les actions ;
- élaborer les positions de Coordination SUD sur le suivi et la mise en œuvre des ODD, la cohérence des politiques pour le développement et leur prise en compte dans la politique de développement et de solidarité internationale française.

Liste des organisations contributrices : 4D, ATD Quart Monde, Coalition Eau, Secours Catholique-Caritas France, SOS Villages d'Enfants

Coordination : Sami Asali (Coordination SUD)

L'ESPRIT DE L'AGENDA 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) de septembre 2015 et après trois ans de négociations, 193 chefs d'État et de gouvernement se sont accordés sur un plan d'actions prioritaires à mener pour « transformer notre monde » à l'horizon 2030 :

« Le programme de développement durable est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. (...) Nous considérons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. (...) Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective »¹.



© Neil Palmer/CIAT

1. Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies faisant de l'Agenda 2030 le nouveau cadre international de développement : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/L.1&Lang=F



Le cœur de cet accord appelé Agenda 2030 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 définit 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles opérationnelles. Les ODD sont issus d'un processus pluri-acteurs initié en 2012 lors de la conférence internationale sur le développement durable (Rio+20) auquel les gouvernements et la société civile ont participé.

Ces objectifs visent à répondre aux défis d'un développement humain partagé respectant les limites de ressources de notre planète. Ils sont universels, inclusifs, interdépendants :

- universels : tous les pays sont appelés à transformer leurs pratiques techniques, sociales, économiques, environnementales étant tous « en voie de développement durable »² ;
- inclusifs : il s'agit de ne laisser aucun groupe de populations en dehors du développement durable, avec une attention spécifique portée aux plus défavorisés ; les ODD allant plus loin que les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui visaient à sortir de la pauvreté les pays les moins avancés³ ;
- interdépendants : il est reconnu qu'un développement durable ne peut reposer que sur des avancées simultanées sur le cadre politique, le modèle économique, le développement humain et le respect de l'environnement ; mais aussi que la réussite des pays moins avancés est conditionnée par les caractéristiques des pays les plus avancés⁴.

Ce plan d'actions, concret et ambitieux, trace une feuille de route commune qui nécessite une implication et une collaboration de tous les acteurs : gouvernements, parlements, collectivités territoriales, associations, citoyen.ne.s, entreprises, chercheurs.ses.

Pour suivre les progrès au niveau global, 244 indicateurs ont été définis afin de couvrir l'ensemble de ces actions interdépendantes.

Il s'agit donc pour les États de décliner cet agenda en fonction de leur situation particulière, afin de faire une contribution pertinente à ce plan d'actions mondial.

2. « Ce programme a une portée et une importance sans précédent. Les objectifs et les cibles qui y sont énoncés ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable », *op.cit.*

3. « Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider. », *op.cit.*

4. « Intégrés et indissociables, ils (les 17 ODD et leurs 169 cibles) concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. », *op.cit.*

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 PAS DE PAUVRETÉ



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

2 FAIM «ZÉRO»



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous.tes de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous.tes à tout âge.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Assurer l'accès de tous.tes à une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Garantir l'accès de tous.tes à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Garantir l'accès de tous.tes à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.tes.



Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



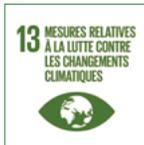
Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



Instaurer des modes de consommation et de production durables.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tout niveau.



Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

QUELLE GOUVERNANCE DES ODD EN FRANCE ET DANS L'UNION EUROPÉENNE ?

L'adoption des ODD a conduit de nombreux États à interroger leur méthode d'élaboration des politiques et la façon dont ils conduisent l'action publique du fait notamment de l'interdépendance des cibles de l'Agenda 2030 et plus largement des composantes économique, sociale et environnementale du développement durable. Il apparaît nécessaire de s'assurer d'une mise en cohérence de toute politique publique à l'aune de l'impératif de soutenabilité. La France en est encore loin dans la mesure où elle ne dispose pas de mécanisme pérenne permettant d'encourager les actions transversales et de sortir des politiques menées « en silo » au niveau de l'État.



© Coordination SUD

Ce n'est qu'au printemps 2016 que le portage politique de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 se dessine. Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, se saisit de cet enjeu et annonce que la France sera l'un des premiers pays à présenter un rapport devant les États membres des Nations unies pour expliquer les actions entreprises par le gouvernement pour atteindre les ODD. Le pilotage au niveau technique est confié au Commissariat général au développement durable (CGDD) dont la responsable⁵ dispose d'une compétence interministérielle indispensable à la mobilisation de tous les ministères et autres autorités publiques concernées par les champs couverts par les ODD. Le CGDD travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui suit et contribue aux volets relatifs à l'intervention extérieure de la France dans le cadre de sa politique de coopération internationale. Suite aux élections du printemps 2017, le ministre de la Transition écologique et solidaire conserve ce mandat qui apparaît dès le début du décret relatif à ses attributions ministérielles⁶.

5. Elle est à la fois commissaire générale et déléguée interministérielle au Développement durable.

6. Décret n° 2017-1071 du 24 mai 2017, art.1 : « Au titre du développement durable, il (le ministre) veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques conduites par le gouvernement »

Ce dispositif n'a, aux yeux de Coordination SUD, pas encore permis de créer une dynamique interministérielle et nationale crédible capable de répondre aux défis transformatifs posés par l'adoption des ODD. Faiblement portés par les ministres successifs qui en ont eu la charge, la promesse du gouvernement d'élaborer un plan d'action (ou feuille de route) interministériel de mise en œuvre des ODD n'a eu de cesse d'être reportée faute de volonté politique, ce malgré les engagements pris devant les acteurs internationaux et non-étatiques par Ségolène Royal en juillet 2016 à la tribune des Nations unies. Cette situation a été dénoncée par une trentaine d'ONG à l'occasion du 2^e anniversaire de l'adoption des ODD le 25 septembre 2017⁷ en appelant à une feuille de route à cette occasion. Cela pourrait évoluer dans les prochains mois, à condition que la promesse de concrétiser une feuille de route interministérielle de mise en œuvre des ODD par la France à l'occasion du prochain Cidic (comité interministériel de la coopération internationale et du développement, 5 février 2018) soit tenue⁸.

Au niveau des institutions européennes, les ODD font l'objet d'un portage de plus haut niveau qui doit encore se décliner concrètement, notamment au niveau des États membres. Porté par Frans Timmermans, vice-président de la Commission européenne, l'institution a publié en novembre 2016 une communication sur « l'action européenne en faveur de la durabilité » qui prévoit :

- d'intégrer les ODD dans les politiques et les stratégies de l'UE dans tous les domaines, en faisant du développement durable un principe directeur essentiel pour l'ensemble des politiques de la Commission européenne ;
- rendre régulièrement compte des progrès accomplis par l'UE à compter de 2017 ;
- faire avancer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en associant les États membres, le Parlement européen, les autres institutions européennes, la société civile, etc. ;
- lancer une plateforme pluri-acteurs de haut niveau afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques aux niveaux national et européen.

En dehors du dernier engagement (la plateforme a été constituée), la mise en œuvre des 3 autres chantiers n'est que partielle, la société civile dénonçant, comme en France, l'absence d'une stratégie globale pour le développement durable tenant compte à la fois des dimensions interne et externe des actions de l'UE.

7. <https://www.coordinationsud.org/actualite/sommes-voie-objectifs-de-developpement-durable/>

8. Cette annonce a été faite pour la première fois le 5 septembre 2017 lors d'une rencontre entre Emmanuel Macron et Coordination SUD en présence de Jean-Yves Le Drian et Nicolas Hulot, avant d'être confirmée par Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, le 25 septembre à l'occasion des 2 ans de l'adoption des ODD par l'Assemblée générale des Nations unies.

REDEVABILITÉ GOUVERNEMENTALE ET RÔLE DU PARLEMENT

« Je propose d'évaluer l'état d'avancement de la France par rapport à chaque cible. Le gouvernement rendra régulièrement compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD, tant à l'échelle internationale, au sein du Forum politique de haut niveau des Nations unies⁹, que sur le plan national, devant le Parlement et la société civile (dont le CNDSI et le Conseil économique, social et environnemental), et sur le plan local, en lien avec les collectivités intéressées, afin que les citoyens s'approprient les enjeux des ODD, en France et dans le monde »¹⁰

Cet engagement est une promesse de campagne d'Emmanuel Macron formulée le 29 mars 2017 à une question de Coordination SUD, en amont de l'élection présidentielle¹¹. Force est de constater que des questions se posent quant à son opérationnalisation prochaine. Le gouvernement a bel et bien participé à l'exercice de redevabilité à échelle internationale, une première fois en présentant un rapport officiel devant les Nations unies en juillet 2016¹², en rassemblant des éléments de politiques mises en œuvre dans chaque ministère, puis en proposant un point d'étape plus confidentiel l'année suivante¹³. Dans les deux cas, ces rapports pilotés par le gouvernement ont fait l'impasse sur le rôle essentiel du Parlement dans l'orientation et l'amélioration des politiques publiques. Pourtant, les États membres de l'Assemblée générale des Nations unies avaient insisté dès l'adoption de l'Agenda 2030 sur la place cruciale des parlements nationaux dans la mise en œuvre des ODD¹⁴.

Le Parlement français, jusqu'à présent non mobilisé dans les discussions relatives à la concrétisation des ODD dans les politiques publiques, se doit d'être au cœur des dispositifs de mise en œuvre de l'Agenda 2030 à plusieurs titres :

- il contrôle l'action du gouvernement et contribue ainsi à renforcer la transparence des actions de l'État ;
- il examine (et peut amender) le budget de l'État ;
- ses élu.e.s font le lien entre les politiques nationales, les territoires et les électeurs, et doivent donc constituer un pilier contribuant à traduire les ODD dans la vie quotidienne des citoyens.

9. Le Forum politique de haut niveau (FPHN ou HLPF) est l'instance de l'ONU consacrée au développement durable et au suivi de la mise en œuvre des ODD par les pays qui y présentent des « revues nationales » sur leur contribution aux ODD et leurs initiatives nationales et internationales prises pour les atteindre. La France y a présenté l'une des premières revues nationales, dès 2016.

10. Réponse d'Emmanuel Macron à une question de Coordination SUD sur la mise en œuvre des ODD par la France pendant la campagne présidentielle de 2017 dans le cadre de la campagne « Pour un pacte de solidarité et de développement durable au cœur du prochain quinquennat ».

11. *Ibid.*

12. https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Rapport%20mise%20en%20oeuvre%20ODD.pdf

13. https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Point%20d%27%C3%A9tape%20HLPF%202017.pdf

14. « *Nous savons le rôle essentiel que jouent les parlements nationaux du fait de leurs fonctions législatives et budgétaires et du contrôle qu'ils exercent sur l'application effective de nos engagements* » (résolution de l'AGNU adoptant les ODD comme nouveau cadre international de développement).

La France est à cet égard à la traîne, et pourrait s'inspirer de bonnes pratiques qui ont déjà émergées au sein de plusieurs pays européens.

Quelques exemples : en Finlande, le gouvernement conduit un exercice de redevabilité annuel auprès du Parlement sur toutes les politiques publiques avec une section transversale dédiée au développement durable dont toutes les commissions peuvent se saisir, et plusieurs parlementaires siègent au sein de la commission nationale en charge du développement durable. En Norvège, les ministres responsables d'un ou plusieurs ODD présentent des points de suivi des cibles correspondantes dans le cadre des discussions budgétaires.

De nombreux dispositifs parlementaires pourraient être mobilisés à court et moyen termes en faveur de politiques répondant aux impératifs et à la logique de l'Agenda 2030, comme par exemple :

- systématiser l'évaluation des politiques publiques à l'aune des ODD et leur transversalité ;
- régulariser les auditions des ministres sur la contribution de leurs politiques à l'Agenda 2030 de manière universelle, inclusive et transversale ;
- intégrer le cadre ODD aux recommandations formulées sur la politique budgétaire du gouvernement ;
- interpeller le gouvernement sur la cohérence de ses actions à l'aune des ODD et de l'impératif de cohérence des politiques pour le développement durable.

Mettre en place une gouvernance efficace de l'Agenda 2030 et du suivi des actions de la France y contribuant, tant dans ses actions nationales que de coopération, est nécessaire pour répondre à un engagement pris devant la communauté internationale. C'est aussi une contribution dans la durée à une société où chacun peut et pourra participer dans un environnement sain, permettant à chaque population de trouver dans son pays les conditions de son épanouissement.

Coordination SUD souhaite à cet égard adresser les recommandations transversales suivantes aux parlementaires.

RECOMMANDATIONS DE COORDINATION SUD AUX PARLEMENTAIRES

1.

Mettre en place un mécanisme annuel de revue au niveau national pour que le gouvernement français rende compte devant le Parlement de la mise en œuvre des 17 ODD par la France (auditions des ministres en charge, examen des points d'étape annuels rédigés par le CGDD à l'occasion des fora politiques de haut niveau à l'ONU, etc.) et le pousser à **définir des objectifs pertinents** pour la France dans ce cadre ;

2.

S'inscrire dans les discussions interministérielles en cours sur l'élaboration d'une feuille de route nationale de mise en œuvre des ODD, y défendre le rôle et la place du Parlement, et **participer au contrôle de son application** dans le cadre du mécanisme susmentionné ;

3.

Transversaliser le traitement des enjeux liés au développement durable à l'Assemblée nationale comme au Sénat **en élargissant les compétences des commissions développement durable existantes**. Elles seraient composées de parlementaires issues des commissions sectorielles et elles pourraient, à l'image de la délégation aux droits des femmes, se saisir de toute problématique entrant dans ses sphères de compétences, avoir mandat pour analyser les politiques et les projets de loi à l'aune des ODD et émettre des recommandations à l'attention du gouvernement et des autres commissions parlementaires ;

4.

En termes de cohérence des politiques pour le développement durable, pousser à la **création d'un mécanisme indépendant de contrôle de cette cohérence** dans l'esprit à la fois de l'Agenda 2030 et de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale – LOP-DSI) votée en 2014 et dont l'article 3 dédié à la cohérence des politiques n'a jamais été mis en œuvre¹⁵;

15. « Une cohérence est recherchée entre les objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale et ceux des autres politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement, en particulier les politiques commerciale, agricole, fiscale, migratoire, sociale ou les politiques relatives aux droits des femmes, à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'éducation, à la culture, à la santé, à l'environnement, à l'énergie et à la lutte contre le changement climatique, à la paix et à la sécurité, à l'économie sociale et solidaire ou aux outre-mer ». <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029210384&categorieLien=id>

5.

Opérationnaliser la LOP-DSI et prévenir les incohérences en **systematisant les évaluations des politiques publiques et des projets de lois par le biais d'analyses d'impacts transversales**, *ex ante* et *ex post* tenant compte des implications économiques, sociales et environnementales des initiatives gouvernementales, en particulier lorsque les initiatives françaises peuvent avoir un impact sur les pays tiers ;

6.

Intégrer les ODD aux discussions budgétaires afin de rendre lisible la contribution de la France aux différents objectifs de développement durable et de réorienter les allocations budgétaires en faveur des initiatives répondant à ces objectifs ;

7.

Assurer la cohérence de l'action de la France dans le cadre de l'Agenda 2030 et de ses revues au Forum politique de haut niveau avec les recommandations que les autres organes internationaux, notamment chargés des droits humains (Conseil des droits de l'Homme, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des droits de l'enfant notamment, etc.), lui adressent et leurs observations générales.

RESSOURCES POUR LES PARLEMENTAIRES

1. Les 17 ODD et leurs 169 cibles sont détaillés sur le lien suivant :
<http://www.globalgoals.org/fr/#the-goals>
2. La résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'Agenda 2030 :
http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/L.1&Lang=F
3. Le centre de ressources du forum politique de haut niveau des Nations unies (HLPF), instance onusienne de suivi de la mise en œuvre des ODD par les États membres de l'ONU :
<https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>
4. Rapport d'information de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, juillet 2017
http://www.senat.fr/rap/r16-678/r16-678_mono.html#toc71
5. Avis du CESE sur la politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable
<http://www.lecese.fr/content/la-politique-francaise-de-cooperation-internationale-dans-le-cadre-de-l-agenda-2030-du-developpement-durable>
6. Les indicateurs de suivi existants au niveau français répertoriés par l'Insee
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>
7. *Les ODD à l'usage des parlements*, un outil d'autodiagnostic publié par l'Union interparlementaire et les Nations unies (PNUD), 2016 <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/guides/2017-01/les-odd-lusage-des-parlements-outil-dauto-evaluation>
8. Le guide du PNUD (en anglais) *Parliament's Role in Implementing the Sustainable Development Goals: A Parliamentary Handbook*
http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/parliamentary_development/parliament-s-role-in-implementing-the-sustainable-development-go.html
9. *Recommandations sur l'intégration des droits humains dans les exercices de redevabilité liés aux ODD*, Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme : <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/MDGs/Post2015/AccountabilityAndThePost2015Agenda.pdf>
10. Un exemple concret de recommandations politiques aux États à l'aune des ODD sur la réalisation et la protection des droits des enfants, rapport du Haut-commissaire aux Nations unies pour les droits de l'Homme :
<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/433/94/PDF/G1643394.pdf?OpenElement>

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement 

14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : +33 1 44 72 93 72
Site web : www.coordinationsud.org